



Co-gérant majoritaire plaque tout et me laisse comme ça?

Par jeantibus

Bonjour,

co-gérant minoritaire (49%-51%) d'une petite SARL (2 gérants et 1 salarié), mon associé avec qui tout allait bien depuis notre création en Mai 2019, avec des hauts et des bas comme tout le monde, viens de me lâcher une bombe aujourd'hui. Marre de la quantité importante de travail, il m'annonce qu'il a vendu sa maison et qu'il part avec sa femme à l'autre bout de la France dans 4 mois, m'accuse de ne pas travailler autant que lui (sa femme travaillant de nuit, il décide de son propre chef de ne quasi pas dormir et de faire du travail jusqu'à des heures pas possible) ... Je lui ai dit qu'il avait choisi ce mode de vie, il m'a alors insulté et est parti de notre commerce.

Mes questions étant, peut-il faire des choses pour me nuire? comment puis-je me protéger? sachant que plusieurs remboursements de nos emprunts commencent en 2021, a-t-il le droit de m'abandonner avec des milliers d'euros d'emprunts à rembourser? a-t-il le droit de partir avec du matériel ou des données de l'entreprise?